



PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Bilan d'activité des services de l'État dans le Val-d'Oise Année 2010



Préfecture du Val-d'Oise

5, avenue Bernard Hirsch BP 90310 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél: 01.34.20.95.95
<http://www.val-doise.gouv.fr>



Le Préfet du Val-d'Oise
Pierre-Henry MACCIONI

***L**isibilité et efficacité sont les mots clefs d'une année marquée par la réorganisation de l'administration territoriale de l'État et par la création sous l'autorité du préfet du Val-d'Oise de trois directions départementales interministérielles et de quatre unités territoriales relevant des directions régionales.*

L'État dans le Val-d'Oise s'est mobilisé sans relâche au profit d'actions prioritaires définies pour 3 ans (2010-2013) déclinant le Plan des orientations stratégiques de l'État en Ile-de-France et l'élaboration de chantiers déterminants pour l'avenir des Valdoisiens.

- Le premier d'entre eux concerne la mise en œuvre du Grand Paris, vaste projet destiné à renforcer la compétitivité et le rayonnement de la région capitale. Une fois le schéma du réseau de transports arrêté, l'année 2011 verra la finalisation de quatre contrats de développement territorial (CDT) entre les collectivités locales et l'État sur des territoires jugés stratégiques pour la compétitivité du Grand Paris (Val de France – Gonesse ; Roissy – Tremblay – Villepinte ; Confluence Seine – Oise ; Bonneuil – Le Bourget).*
- Dans la volonté de construire cette « ville-monde de demain » autour d'espaces naturels, poumons verts du Grand Paris, le Val-d'Oise porte le projet d'une forêt francilienne d'un million d'arbres implantée sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt à l'horizon 2017. Elle sera située au sein de la ceinture verte d'Ile-de-France, entre les forêts domaniales de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) et de Montmorency (Val-d'Oise).*
- Le projet du ministère de la culture d'implanter sur le site de Cergy-Neuville le futur Centre national de conservation des patrimoines qui accueillera les réserves de six musées nationaux. Les collectivités et les élus accompagnent l'Etat dans la promotion de cette opportunité pour le rayonnement culturel, académique et scientifique du territoire.*

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a constitué un autre élément clé de l'année 2010. Elle permettra de rénover l'exercice de la démocratie locale par la création des conseillers territoriaux et de renforcer l'intercommunalité par la rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux. Le nouveau schéma de coopération intercommunale sera arrêté et publié au plus tard le 31 décembre 2011, après consultation de la Commission départementale de coopération intercommunale.

Fier d'avoir dirigé les services de l'État dans le département depuis le mois de février 2010, je tiens à remercier les élus et les collectivités territoriales pour le concours actif qu'ils ont apporté dans leurs champs de compétence. La future réforme ne doit pas déstabiliser les comportements mais renforcer la cohésion et l'efficacité. Je ne doute pas que 2011 marquera la continuité de l'engagement soutenu des administrations de l'Etat dans le département du Val-d'Oise.

SOMMAIRE

GARANTIR LA SECURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Lutte contre la délinquance	4
Sécurité routière	8
Planification et gestion de crise	10

METTRE EN PLACE LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat	12
Rationalisation et mutualisation des moyens	13
Qualité du service rendu au public et activité de délivrance des titres	15

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

Grand-Paris	17
Urbanisme et aménagement du territoire	18
Protection des ressources en eau, des sites et des paysages	21
Agriculture	23
Nuisances et risques naturels et industriels	25
Relations avec les collectivités locales	27

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Rénovation urbaine et logement social	29
Egalité des chances et lutte contre les discriminations	33
Accès à l'emploi	36
Gens du voyage	38

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION

Soutien au développement économique	39
Développement de l'innovation	43

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Protection et information des consommateurs	45
Sécurité sanitaire	46